

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERRES SUR ARGET

DELIBERATION N° 2018-29

Nombre de Conseillers : 15  
En exercice : 15  
Présents : 13  
Absents : 2  
Votants : 14  
Procuration : 1

REÇU LE :  
30 MARS 2018  
PREFECTURE FOIX

L'an deux mille dix-huit, le 12 MARS à 20 h 05, le Conseil Municipal de la Commune de SERRES SUR ARGET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Alain GARNIER, Maire de Serres sur Arget.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 08/03/2018**

**Date d'affichage : 08/03/2018**

**Présents** : Michel ANDOLFO, Annabel AUGUSTIN, Françoise BAUZOU, Eva BIETH, Kévin CARBONNE, Antoine DOMANEC, Alain GARNIER, Camille HAUMONT, Fanny KUHNT, Paulette PORTET, M-Cécile RIVIERE, Thierry TORRES, Jacques VU VAN.

**Absents excusés (1)** : Didier MAURY

**Absents avec Procuration (1)** : Raphaël GENZ a donné procuration à Eva BIETH.

**La séance est ouverte à 20 H05.**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-7 du Code Général des collectivités territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil. **Madame Eva BIETH est désignée pour remplir cette fonction.**

## **OBJET : Coupe usagère**

Monsieur le Maire expose :

Pour rappel, la coupe usagère est destinée aux habitants de la commune qui y ont une résidence principale et est destinée au chauffage de cette résidence.  
Des bénéficiaires se sont déjà positionnés.

Afin de pouvoir lancer les coupes, le Conseil Municipal doit délibérer dans un premier temps sur le nombre de lots que nous souhaitons faire couper.

Un règlement sera pris sur les modalités de la coupe à respecter par les bénéficiaires.

Nombre de lots proposés : 15 lots

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE la coupe pour 15 lots dans le cadre de la coupe usagère 2018.**
- **AUTORISE le Maire à signer tous les documents et à procéder à toutes les formalités utiles nécessaires à la mise en œuvre de la coupe usagère.**

A Serres sur Arget, le 12 mars 2018

Le Maire,

Alain GARNIER



REÇU LE :

30 MARS 2018

PREFECTURE FOIX

**Reçu en Préfecture le :**

Délibération rendue exécutoire par publication et/ou notification à compter du